

CHARTRE DE QUALITÉ

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa mission de formation professionnelle, IB Formations, organisme de formation professionnelle, décrit dans la présente charte les méthodes et moyens mis en place pour garantir à ses stagiaires la qualité des formations dispensées.

MISSIONS D'IB FORMATIONS

Selon la loi du 5 mai 2014, tout centre de formation doit assurer la transparence concernant ses dispositions liées au suivi et à la bonne gestion de ses formations. IB Formation est un organisme de formation et obéit à ce titre à la réglementation. IB Formation assure un suivi de proximité avec l'ensemble de ses interlocuteurs (conseil, écoute, recommandation sur les outils et les méthodologies), a mis en place l'application du décret pour réaliser de manière informelle ces recommandations.

LOI DU 5 MARS 2014

La loi du 5 mars 2014 confie aux financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du suivi et du contrôle de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent. Objectifs : améliorer la transparence de l'offre de formation et favoriser une montée en charge progressive de la qualité des actions de formation.

Le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 fixe les critères qui permettent aux financeurs de la formation professionnelle continue de s'assurer de la qualité des actions de formation.

Ce décret :

Établit le calendrier avec une mise en application au 1er janvier 2017 précise que les financeurs mettent à disposition des organismes de formation, des entreprises et du public, selon des modalités qu'ils déterminent, des informations relatives aux outils, méthodologies et indicateurs permettant de faciliter l'appréciation de la qualité des formations dispensées

Fournit les 7 critères qui doivent être évalués :

- Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires.
- L'adaptation des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation.
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement des prestations mise en œuvre.
- La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels.
- L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations des parties prenantes.

Cf Légifrance : Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

Les critères visent à :

- Améliorer la lisibilité de l'offre de formation,
- Inciter les prestataires de formation à donner davantage d'informations utiles aux financeurs et aux bénéficiaires, notamment sur les résultats obtenus aux examens et d'accès à l'emploi,
- Accroître la capacité de l'offre de formation à s'adapter aux besoins du public à former.

Pour chaque formation, et au regard des critères précédemment énoncés, IB Formations est en mesure de justifier de :

- l'intitulé de l'action de formation,
- des objectifs de formation en termes de résultats à atteindre,
- du public concerné et des pré-requis conseillés et/ou exigés,
- du nombre de participants,
- de la durée et du planning de formation,

IB Formations- 1 rue des Sapins 77210 Avon- SASU au capital de 3000€ Isabelle beauté- siège social 3 avenue Maréchal de Villars 77300 Fontainebleau- tel : 0749457944

SIRET 822746962 00023- Organisme de formation N°11770662077 auprès du préfet de région Ile de France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état (article L.6352-12 du code du travail)

TVA intracommunautaire FR44822746962- APE 9602b lbformations77@hotmail.com

- des dates proposées, lieux et locaux de réalisation,
- du programme de formation.

Pour chaque formation, IB Formations procède à une enquête de satisfaction des stagiaires de de la formation (fiche d'évaluation...).

NOS ENGAGEMENTS

IB Formations s'engage :

- à délivrer une formation adaptée aux besoins et compétences des publics formés,
- à mettre à jour régulièrement les connaissances techniques de ses formateurs et à mesurer la pertinence de ses méthodes pédagogiques,
- à s'assurer de l'existence d'un environnement favorable au développement des compétences des bénéficiaires de sa prestation.

Dans sa relation avec les OPCA, IB Formations est tenu :

- de fournir les informations nécessaires à l'identification de son activité et de ses interlocuteurs,
- de transmettre, à l'organisme paritaire ou à l'entreprise, les documents nécessaires au financement des actions de formation,
- de suivre la participation aux actions réalisées,
- de mettre en place un système de suivi pédagogique et d'évaluation différencié dès l'entrée en formation. Important : IB Formations informe l'organisme paritaire de toute modification de ces données.

MOYENS DE CONTROLE

IB Formations contrôle le bon déroulement des formations dispensées tout au long du processus de formation. Il peut être réalisé avant, pendant ou à l'issue d'une action et peut revêtir plusieurs formes :

- Le contrôle des pièces
- Le contrôle sur site

Le contrôle sur site est effectué par la Directrice d'IB Formations, sur le lieu de formation indiqué dans la convention de formation :

IB Formations- 1 rue des Sapins 77210 Avon- SASU au capital de 3000€ Isabelle beauté- siège social 3 avenue
Maréchal de Villars 77300 Fontainebleau- tel : 0749457944

SIRET 822746962 00023- Organisme de formation N°11770662077 auprès du préfet de région Ile de France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état (article L.6352-12 du code du travail)

TVA intracommunautaire FR44822746962- APE 9602b lbformations77@hotmail.com

- À l'improviste afin de s'assurer de la réalité et de la qualité d'une action de formation ciblée.
 - Prévu afin de vérifier si le dispensateur de formation répond aux attentes du décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.
- Le contrôle par enquête auprès des stagiaires

A l'issue d'une action de formation financée par ses soins, IB Formation peut prendre contact avec un ou plusieurs stagiaires présents afin de vérifier la réalité, la qualité et l'adéquation de la formation avec les documents fournis.

Ce contrôle est effectué sous forme d'entretien téléphonique.

Quelle que soit la forme que prend le contrôle, celui-ci s'effectue sans perturbation anormale du fonctionnement du dispensateur de formation ;

RESULTATS

IB Formations notifie le résultat du contrôle et motive les éventuelles sanctions et/ou modalités de gestion spécifiques qui en découlent par courrier recommandé adressé au formateur. Une information est également effectuée auprès de la (les) entreprise(s) mandataire(s).

L'ensemble des règlements et ou demandes de prise en charge sont suspendus à titre conservatoire à partir de la date de début du contrôle et jusqu'à régularisation de la situation.

Un recours par transmission d'éléments contradictoires est possible dans les 30 jours suivant la réception du courrier de notification. A défaut, la notification est réputée effective sans recours possible.

Dans le cadre de sa mission définie au point 1 de la présente charte, DSIH Formations garantit aux formateurs et aux services de formation interne des entreprises :

- un droit de recours,
- un droit de confidentialité des informations recueillies. En cas de litiges, cette garantie ne pourra être retenue lors de la transmission des éléments aux autorités compétentes.

De son côté, l'entreprise s'engage à :

- transmettre à DSIH Formations tout document supplémentaire aux pièces constitutives de la demande de prise en charge s'inscrivant dans le cadre de la mission de contrôle ;
- autoriser IB Formations à prendre contact avec les salariés concernés par l'action de formation afin de répondre à des enquêtes qualitatives.

IB Formations- 1 rue des Sapins 77210 Avon- SASU au capital de 3000€ Isabelle beauté- siège social 3 avenue Maréchal de Villars 77300 Fontainebleau- tel : 0749457944

SIRET 822746962 00023- Organisme de formation N°11770662077 auprès du préfet de région Ile de France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état (article L.6352-12 du code du travail)

TVA intracommunautaire FR44822746962- APE 9602b lbformations77@hotmail.com

SOURCES LEGALES

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/>
<http://idf.direccte.gouv.fr/Formation-professionnelle-123>

Fait à Fontainebleau, le 1^{er} septembre 2020

IB Formations

IB Formations- 1 rue des Sapins 77210 Avon- SASU au capital de 3000€ Isabelle beauté- siège social 3 avenue
Maréchal de Villars 77300 Fontainebleau- tel : 0749457944

SIRET 822746962 00023- Organisme de formation N°11770662077 auprès du préfet de région Ile de France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état (article L.6352-12 du code du travail)

TVA intracommunautaire FR44822746962- APE 9602b lbformations77@hotmail.com